

Envoyé en préfecture le 03/01/2024

Reçu en préfecture le 03/01/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20231221-21_12_2023_12-DE



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : Relais Petite Enfance de la Plaine Dijonnaise

Gestionnaire du relais petite enfance : Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Période contractuelle : 2024-2027



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	5
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet	7
2.1. Les moyens humains :	7
2.2. Le planning et les actions :	9
2.3. Les locaux	10
2.4. Le matériel	12
3. Le contexte territorial du Relais	13
4. La formalisation du projet	19
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	19
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire	19
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	22
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée)	24
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	25
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	26
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	30
➤ Informer les professionnels sur le métier	30
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr	34
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels	35
➤ Organiser des ateliers d'éveil	36
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	38
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels	39
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	43
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel	44
➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :	45

PREAMBULE

Ce projet de fonctionnement, issu du modèle proposé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), constitue le document de cadrage définissant les axes et méthodes de travail du Relais Petite Enfance (RPE) sur la période contractuelle. Il est élaboré par le gestionnaire du RPE, (La Coordination Petite Enfance et les trois animatrices du RPE de la Plaine Dijonnaise) avec le soutien de la Caf.

Il s'inscrit dans le cadre de références constitué par le référentiel national des RPE, et décrit les enjeux, moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du territoire d'intervention du RPE.

Le renouvellement du projet de fonctionnement permet au service d'établir un diagnostic du territoire, de réaliser le bilan des 3 années écoulées, et de définir les perspectives de travail pour la période suivante (2024/2027).

Un plan d'actions est établi en cohérence avec un diagnostic territorial et le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Il traite des éléments inhérents à l'activité du RPE : caractéristiques des parents et enfants de moins de 6 ans, besoins des familles, offre d'accueil sur le territoire, tension entre l'offre et la demande, offre d'accueil individuel, besoin des Assistantes Maternelles (AM) etc.

Ainsi, le projet du RPE répond aux problématiques de la Plaine Dijonnaise et s'organise suivant le référentiel et en direction des deux publics du RPE : les familles et les professionnels de l'accueil individuel :

1. L'information et l'accompagnement des familles :
 - ✓ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire ;
 - ✓ Valoriser monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne ;
 - ✓ Informer sur le coût des modes d'accueil, les aides et les démarches à effectuer ;
 - ✓ Favoriser la mise en relation entre les parents et les assistants maternels ;
 - ✓ Accompagner les parents dans l'appropriation du rôle de particulier employeur.
2. L'information et l'accompagnement des professionnels :
 - ✓ Informer les professionnels ;
 - ✓ Proposer des temps d'échange et d'écoute ;
 - ✓ Organiser des ateliers d'éveil ;
 - ✓ Accompagner le parcours de formation continue ;
 - ✓ Lutter contre la sous activité subie des AM ;
 - ✓ Promouvoir le métier d'AM.

En un mot, ce projet de fonctionnement constitue la feuille de route du RPE de la Plaine Dijonnaise sur la période contractuelle. La Communauté de Communes de la Plaine

Dijonnaise s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la CAF ou son instance délégataire, permettant au RPE de bénéficier des financements : prestation de service et bonus mission renforcée.

IMPORTANT

- Tous les chiffres donnés ci-dessous proviennent des sources du CD21, de la CAF 21, de la Mutuelle sociale agricole (MSA), de Pajemploi, et du logiciel GRAMWEB,
- L'ensemble des abréviations, sigles ou acronymes employés sont précisés à la première utilisation et indiqués entre parenthèse. Un lexique en fin de ce document recense les différents sigles et acronymes utilisés. Pour une économie de place, du fait des formats des tableaux le mot « nombre » par exemple se retrouve abrégé sous la forme « nb »,
- Le RPE de la CCPD est découpé en 3 secteurs. Pour le confort de la lecture, un code couleurs permet au lecteur de mieux repérer les 3 secteurs : **Secteur 1**, **Secteur 2**, **Secteur 3**
- Les textes surlignés en jaune sont ceux rédigés par la CAF, tels que donnés dans le document vierge à remplir.

1. Les caractéristiques administratives du RPE de la Plaine Dijonnaise

Nom du relais : Relais Petite Enfance de la Plaine Dijonnaise	
Adresse administrative : 5, impasse Arago 21110 GENLIS	
Numéro(s) de téléphone :03.80.47.29.90	
Adresse électronique : rpe@plainedijonnaise.fr	
Date de création : Septembre 2020	

Gestionnaire : Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	
Nature juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).	
Adresse : 12 rue Ampère, BP 56, 21110 GENLIS	
Nom du responsable hiérarchique : Stéphane DELVA, Coordinateur Petite Enfance	
Coordonnées de contact : stephane.delva@plainedijonnaise.fr	

Nb	Nom des communes couvertes par le relais
1	AISEREY
2	BEIRE-LE-FORT,
3	BESSEY- LES-CÎTEAUX
4	CESSEY-SUR-TILLE
5	CHAMBEIRE
6	COLLONGES ET PREMIÈRES
7	ÉCHIGEY
8	FAUVERNEY
9	GENLIS
10	IZEURE,
11	IZIER
12	LABERGEMENT-FOIGNEY
13	LONGCHAMP
14	LONGEAULT-PLUVault

15	LONGECOURT-EN-PLAINE
16	MARLIENS
17	PLUVET
18	ROUVRES-EN-PLAINE
19	TART
20	TART-LE-BAS
21	THOREY-EN-PLAINE
22	VARANGES

Le RPE avec ses 3 secteurs couvrent les 22 communes composant la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD).

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du RPE			
Nom - Prénom	Claire BOUHEY	Olivia GAVAUD en remplacement de Nathalie BATAILLE	Julie CAMUS
Prise de fonctions	16/08/2007	01/10/2022	06/03/2017
Formation initiale	Maîtrise de Psychologie	BTS Economie Sociale et Familiale	Diplôme d'Etat (DE) de Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF)
Expérience professionnelle	Coordinatrice de centres d'accompagnement à la scolarité et Accueillante familiale d'une « Parenthèque » Travail en milieu associatif de mouvement de l'éducation populaire	Conseillère location bailleur social (accompagnement) Technicienne en aides financières collectives Assistante accompagnement à l'emploi	Responsable de site et Monitrice-éducatrice en association d'insertion.
Durée de travail hebdomadaire	35h	28h	35h
Formation continue envisagée	Bilan de compétences	Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) DE CESF	

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais

Fonction	Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)
Logisticiens	6h/semaine soit 216 heures/an
Agents d'entretien	8h/semaine soit 416 heures/an
Autres	8h/semaines périscolaires + 55h extrascolaires = 271h heures/an

2.2. Le planning et les actions :

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases ou dupliquer un tableau par animateur.

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du secteur 1 sur la durée du projet						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
Matin	8h-12h30 Administratif/Réunion	8h-12h30 Animation	8h-12h30 Administratif	8h-12h30 Animation	8h-12h30 Animation	
Après - midi	13h30-16h15 Administratif/Réunion	13h30-15h30 Accueil téléphonique 15h30-16h00 Permanence physique	13h30-16h30 Administratif	13h30-15h30 Accueil téléphonique 15h30-16h30 Permanence physique	13h30-16h30 Administratif	
Total heures	6h45	7h30	6h30	7h15	7h15	35h

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du secteur 2 sur la durée du projet						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
Matin	8h-12h45 Administratif	8h-12h45 Animation		8h-12h45 Animation	8h-12h45 Animation	
Après - midi	13h30-16h15 Administratif	13h30-15h30 Accueil téléphonique 15h30-17h00 Permanence physique		13h30-15h30 Accueil téléphonique 15h30-17h00 Permanence physique	12h45-16h30 Administratif	
Total heures	7h	7h45	0	7h45	7h15	28h

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du secteur 3 sur la durée du projet						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	
Matin	8h30-12h45 Administratif	8h-12h45 Animation	8h30-12H45 Administratif	8h-12h45 Animation	8h-12h45 Animation	
Après - midi	13h30-15h30 Administratif	13h30-15h30 Accueil téléphonique 15h30-16h30 Permanence physique	13h45-15H30 Administratif	13h30-15h30 Accueil téléphonique 15h30-17h00 Permanence physique	13h30-15h30 Administratif	
Total heures	6.25	7.75	6	8.25	6.75	35h

Ces horaires sont amenés à évoluer en fonction des besoins des publics : rendez-vous tardifs, soirées...

Répartition des différentes activités professionnelles pour 1 ETP		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	5h30	15.7 %
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	4h	11.5 %
Temps collectifs et animations en présence des enfants	13h	37.1 %
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	5h30	15.7 %
Autre(s) (préciser) : partenariat	7h	20 %

Le RPE est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : **NON**

Il est prévu que le RPE soit habilité sur le site monenfant.fr durant la période contractuelle.

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc....). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : **NON**

Configuration des locaux principaux du RPE		
le RPE de la Plaine Dijonnaise :	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	x	
... est intégré dans un autre équipement	x	
Si oui précisez lequel :		
... a une signalétique	x	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel pour chaque animateur garantissant la confidentialité	x	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	x	
... dispose d'une salle de réunion	x	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	x	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...) : parc (avec espaces potagers) et cuisine du centre social, aires de jeux	x	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI

Les autres lieux d'intervention du RPE		
COMMUNES	Lieux et adresses	Usages*
AISEREY	Salle Polyvalente Rue des sirènes	Animations
BESSEY- LES-CÎTEAUX	Salle des associations Rue de la cour du Maine	Animations
CESSEY-SUR-TILLE	Salle Polyvalente	Animations

	8 Rue du Vanois	
COLLONGES-ET- PREMIÈRES	Salle Polyvalente 10 bis Rue de la gare	Animations
ÉCHIGEY	Salle Polyvalente 5 Rue Antoine Guillerme	Animations
FAUVERNEY	(ancienne école) Place de la Mairie	Animations
GENLIS	CCPD, 12 Rue de Franche-Comté Salle Polyvalente, Salle Amandre et Salle Sa	Animations
IZEURE,	Salle Polyvalente Route de Cîteaux	Animations
IZIER	Salle Polyvalente Rue à préciser	Animations
LABERGEMENT-FOIGNEY	Salle Polyvalente 8 Rue de l'Église	Animations
LONGCHAMP	Maison des sociétés Allée du petit pont	Animations
LONGECOURT-EN-PLAINE	Salle Polyvalente la Cerisaie 24 Route de Dijon	Animations
MARLIENS	Salle Polyvalente route d'ÉCHIGEY	Animations
PLUVET	Rue Poivre	Animations
ROUVRES-EN-PLAINE	Salle Foyer Rural Rue des Ecoles	Animations
TART	Salle Polyvalente Rue des Barbonnets	Animations
THOREY-EN-PLAINE	Salle Polyvalente -Esplanade Rue du Bois	Animations et permanence
VARANGES	Salle Polyvalente Route de Genlis	Animations

**précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)*

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	OUI	
... un téléphone portable par animatrice	OUI	
... un ordinateur fixe par animatrice et équipé pour visio-conférence	OUI	
2 ordinateurs portables pour les 3 animatrices et équipé pour visio-conférence	OUI	
... un photocopieur	OUI	
... une imprimante	OUI	
... un accès à internet	OUI	
... un logiciel de gestion	OUI	
... une adresse mail	OUI	
... matériel pédagogique et d'animation	OUI	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	OUI	
2 véhicules utilitaires pour les 3 animatrices	OUI	

1 vélo à assistance électrique	OUI	
1 antenne relais à THOREY-EN-PLAINE (signalétique)	OUI	

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

La création du premier relais sur le territoire actuel de la Plaine Dijonnaise remonte à 32 ans.

Les points les plus marquants sont les suivants :

- Créé en 1992, le Relais d'Assistants Maternels (RAM) de GENLIS a été initié à titre expérimental par la CAF, avant d'être repris en 1997 par la Commune de GENLIS et trois autres communes du canton, puis quinze en 2006.
- À partir du 1^{er} janvier 2006, le RPE dépend de la CCPD.
- En 2007, un second RPE est créé :
 - Le RPE Nord installé depuis janvier 2018, au 12 Rue Franche Comté à GENLIS.
 - Le RPE Sud installé depuis avril 2013 sur la commune de THOREY-EN-PLAINE.
- Au 31 décembre 2013, BRAZEY-EN-PLAINE quitte la CCPD, faisant passer le RPE Sud de 185 à 140 AM et obligeant à un redécoupage pour équilibrer les territoires.
- Depuis le 1^{er} septembre 2014, afin de rééquilibrer les territoires, FAUVERNEY et VARANGES passent au RPE Sud, comptant ainsi 152 AM.
- À partir de janvier 2015, les 2 RPE sont rattachés au Pôle Familial et Social, afin de réunir l'offre des services aux familles dans un même Pôle, en lien avec les politiques Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.
- À partir du 1^{er} novembre 2017, la CCPD a développé ses RPE avec 1,4 ETP par RPE.
- En 2020, avec le recul, l'activité d'une animatrice répartie sur 2 secteurs ne favorise pas le travail de terrain avec les AM, les parents employeurs et les partenaires locaux. À cela s'ajoutent des problématiques de bureaux et de coordination.
- Le 1^{er} septembre 2020, arrivée d'un chef de service RPE - Coordinateur Petite Enfance (CPE), avec pour missions :
 - La direction du service Relais Petite Enfance (RPE).
 - La coordination des services Petite Enfance de la Plaine Dijonnaise dont les Multiaccueils Petite Enfance (MAPE) Nord et Sud, le Relais Petite Enfance, et les autres structures Petite Enfance du territoire (Micro-crèches, Maisons d'AM).

- L'animation des ateliers de la Convention Territoriale Globale (CTG), dédiés à la Petite Enfance.
- Depuis septembre 2021, l'intégralité de l'équipe RPE est installée dans de plus grands locaux situés au 5, impasse ARAGO à GENLIS permettant :
 - De réunir toute l'équipe RPE en un même lieu, facilitant d'autant, les échanges et la coordination...
 - À chacun des agents de disposer d'un bureau individuel pour des rendez-vous en simultané, au lieu de recevoir successivement le public avec un seul bureau.
 - De bénéficier d'un espace de stockage pour le secteur 1, dont l'éparpillement du matériel compliquait la préparation des animations.

Toutefois, l'installation actuelle du RPE présente des inconvénients comme son décroisement avec les autres services du Pôle Familial et Social. Un projet de reconfiguration prévoit, dans les prochaines années, le regroupement de tous les services de l'action sociale en un même lieu.

Le diagnostic local du territoire et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Le recueil et l'analyse des données relatives au territoire permettent l'élaboration d'un projet de fonctionnement cohérent, en lien avec la politique locale d'accueil de la petite enfance et les missions inscrites dans la lettre circulaire du 26 juillet 2017 relative aux RPE.

Le diagnostic ci-après se base sur :

- Une analyse des besoins sociaux menée par la CCPD en 2016,
- Le diagnostic partagé de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Plaine Dijonnaise, mené conjointement par la CCPD et la CAF 21.
- Des enquêtes et études statistiques régulières, dont un diagnostic Enfance-Jeunesse-Parentalité mené par la CCPD en 2023.

En très forte progression depuis les années 60, la population de la Plaine Dijonnaise atteint aujourd'hui 22 459 d'habitants : si elle avait connu la même évolution que celle de la France, elle n'en compterait que 11 000. Cette très forte dynamique démographique due à l'arrivée régulière de ménages de la Métropole Dijonnaise, se traduit par des besoins importants en investissements et équipements structurants (voirie, écoles, équipements sportifs ou culturels, services aux habitants ...). Ces nouveaux ménages se caractérisent par :

- Environ 1000 nouvelles personnes arrivent chaque année sur le territoire, vivant au sein d'un couple avec enfant(s),
- Le solde migratoire positif le plus fort concerne les 6 à 10 ans.

Ce sont donc des familles déjà constituées, et pour 80 % des ménages propriétaires de leur logement.

➤ L'évolution des effectifs de jeunes enfants reflète le dynamisme démographique du territoire

En 2022, le dynamisme démographique de la Plaine Dijonnaise est illustré par :

- Un nombre de naissances stable de l'ordre de 210 par an,
- 733 enfants de moins de 3 ans,

- 681 familles avec enfants de moins de 3 ans, dont :
 - Un peu plus de 94 % vivent au sein d'un couple,
 - Et près de 6 % sont en situation monoparentale, contre 12 % moyenne nationale (25 % pour enfants moins de 18 ans, source INSEE),
- 572 enfants de moins de 3 ans ont leurs parents qui travaillent :
 - 81 % des enfants ont leurs 2 parents qui travaillent. Pour financer l'achat de la maison, les familles ont généralement deux emplois.
 - 69 % des enfants vivant au sein d'une famille monoparentale ont un parent actif occupé.
- 434 enfants de moins de 3 ans sont accueillis par une AM,

➤ Activités et niveaux de vie des parents d'enfants de moins de 3 ans

L'arrivée des nouveaux ménages renforcent l'image d'une Plaine Dijonnaise marquée par des familles positionnées à deux revenus dans la classe moyenne française. Ainsi, peu de personnes sont en situation de pauvreté, avec seulement 7% des habitants concernés par la pauvreté contre 11,5% pour la Côte d'Or et 14,7% pour la France. Mais, il y a aussi peu de ménages aisés.

Les habitants de la Plaine Dijonnaise ne sont ni les plus riches, ni les plus pauvres de la Côte-d'Or :

- Un taux d'activité féminin de 94% entre 25 et 54 ans, contre 90 % au niveau national.
- 121 congés parentaux, soit 17 % contre 14 % au niveau national.
- Peu de cadres supérieurs ou de professions intellectuelles supérieures.
- Une Métropole Dijonnaise qui accueille la majorité des actifs de la Plaine Dijonnaise.
- Environ 600 familles ayant recours à une AM.

➤ Des migrations pendulaires importantes

- 80% des actifs travaillent à l'extérieur de la Plaine Dijonnaise.
- Une migration pendulaire domicile/travail importante entre 7h00 et 18h30.
- Seuls les services en matière de mode de garde restent au contact de ces actifs : les AM, les accueils collectifs et périscolaires, ouverts entre 07h15 et 19h00.

➤ Les enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents

La Plaine Dijonnaise ne suit pas les taux nationaux concernant les familles d'enfants de moins de 3 ans, qui vivent plus avec leurs deux parents, et moins dans un cadre de monoparentalité :

- Les familles monoparentales quittent le territoire après la séparation et la vente de la maison, en l'absence de logements adaptés ou par la recherche de services de proximité.
- Ces départs expliquent le faible taux des familles monoparentales sur la Plaine Dijonnaise, taux deux fois plus faible que le taux national.
- 733 des enfants de moins de 3 ans, soit 94%, vivent avec leurs deux parents, proportion plus élevée que la moyenne métropolitaine.

➤ Les besoins sociaux des familles avec enfants de moins de 3 ans

- 572 enfants de moins de 3 ans ont leurs parents (en couple ou en situation de monoparentalité) qui travaillent et ont par conséquent, potentiellement besoins d'un mode de garde. Cela concerne :
 - 79 % des moins de 3 ans vivant avec deux parents actifs.
 - Et 69 % des moins de 3 ans vivant au sein d'une famille monoparentale.

La situation de monoparentalité augmente le risque de précarité sociale et économique
En matière de besoins sociaux, à noter que :

- GENLIS, le bourg centre, connaît des taux de précarité, de pauvreté, identiques à ceux observés sur des villes centres, contrairement à des taux faibles à très faibles pour les autres communes du territoire : regroupant 25% des habitants de la CCPD, GENLIS concentre 60 à 75% des bénéficiaires de minimas sociaux du territoire.
- Le non-emploi chez les parents est facteur de risque social, nécessitant de faciliter l'accueil des enfants, et plus encore quand s'y ajoute une situation de monoparentalité.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

La Petite Enfance (PE) est devenue une compétence communautaire en mars 2014, en même temps que l'Enfance-Jeunesse généralisée (périscolaire et extrascolaire) et le Centre Social. Elle fait, depuis plusieurs mandatures, l'objet d'une politique globale et volontariste de soutien aux familles, traduite par différents temps forts :

- Transfert de la compétence PE à la CCPD en 2014,
- Analyse des besoins sociaux en 2016,
- Ouverture du Multiaccueil Petite Enfance (MAPE) Nord en 2017,
- Création d'un troisième poste d'animatrice RPE en 2018,
- Ouverture du MAPE Sud en 2019,
- Signature en 2020 d'une première CTG avec la CAF 21.
- Création d'un poste de chef de service RPE et Coordinateur Petite Enfance en septembre 2020,
- Création d'un poste d'alternant Educateur Spécialisé en 2019, puis d'un second en 2021.

La Politique PE de la CCPD se retrouve donc naturellement dans la CTG de la Plaine Dijonnaise au travers des enjeux suivants :

- Parvenir à concilier vie professionnelle, vie familiale et sociale,
- L'accueil des familles arrivantes,
- La réponse aux besoins grandissants d'accueils de l'Enfance et de la Petite Enfance,
- Répondre aux problématiques liées à la monoparentalité.

Le diagnostic territorial a pu dégager les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels suivants :

- Accueillir et informer les familles du territoire,

- Structurer une offre d'accueil occasionnel sur le territoire (collectif ou individuel),
- Sensibiliser sur les rythmes et besoins de l'enfant,
- Maintenir et développer l'offre d'accueil individuel sur le territoire.

En lien avec le projet de territoire, avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), avec la Convention Territoriale Globale (CTG), avec l'Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021, et avec le Décret n°2021-1115 du 25 août 2021), il est nécessaire d'endiguer la baisse continue des AM actives.

Plus qu'ailleurs, l'accueil individuel représente un enjeu fort pour la CCPD, qui doit poursuivre, voire développer ses actions de soutien et d'accompagnement aux AM, et à terme, fonctionner en guichet unique. Cela doit se traduire par :

- La poursuite du déploiement d'actions d'animation dans les 22 communes du territoire.
- L'augmentation du nombre d'AM participant aux animations RPE, et donc une offre d'animation plus étoffée car des AM sont sur liste d'attente.
- Le respect du Référentiel RPE, qui prévoit :
 - Un taux d'AM actives à 70 par poste d'animatrice RPE, alors qu'il est actuellement de 83 sur le territoire de la CCPD,
 - La création d'un guichet unique pour accueillir et conseiller le parent quel que soit le mode de garde, individuel ou collectif,
 - La mise en place des temps d'analyse et d'enrichissement des pratiques,
 - La promotion de l'accueil individuel en partenariat avec France Travail
 - L'encouragement des départs en formation continue des AM.

Pour résumer, il s'agit de :

- Veiller à une diversification des modes d'accueil,
- Favoriser la conciliation emploi / besoin d'accueil,
- Sensibiliser les professionnels à un accueil de qualité,
- Lutter contre les inégalités femmes/hommes,
- Tendre vers une articulation avec les autres politiques éducatives de la Communauté (CSPD-ALSH-) afin d'avoir des **réponses adaptées pour toutes les périodes de la vie, de la Petite Enfance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte,**
- Améliorer la prise en charge des demandes d'accueil en horaires atypiques.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le Coordinateur Petite Enfance (CPE) est aussi le chef de service du RPE induisant ipso facto une complémentarité, permettant de concilier management de proximité et coordination de différentes structures Petite Enfance.

- Des points réguliers sont faits avec la Vice-présidente en charge de la Petite Enfance,
- Des points réguliers (entretiens individuels mensuels, réunion d'équipe RPE hebdomadaire) ont lieu entre le CPE et les animatrices RPE,
- Le RPE participe aux ateliers CTG,
- Le RPE participe au diagnostic Petite Enfance en vue de la formalisation de la CTG. En tant qu'observatoire de la Petite Enfance sur le territoire, il apporte son analyse, ses connaissances quant à l'accueil individuel et permet un maillage du territoire contribuant au décloisonnement des structures d'accueil du jeune enfant,
- Le RPE participe aux délibérations de la commission d'attribution des places pour les crèches du territoire.

- Le RPE participe aux commissions Petite Enfance-Famille-Séniors-Action Sociale, lorsqu'un dossier concerne les RPE (5 à 6 participations par an, 6 en 2019).

De manière récurrente, l'équipe du RPE participe à des réunions d'information, techniques et/ou de coordination, en interne CCPD dont :

- Les réunions hebdomadaires de l'équipe RPE CCPD,
- Les réunions mensuelles du Pôle Familial et Social (3 à 4 réunions par an en moyenne).

L'équipe du RPE participe également à des réunions d'information, techniques en externe :

- Les réunions du réseau d'animatrices RPE organisées par la CAF 21,
- Les réunions avec la PMI : il est prévu d'organiser 2 réunions par an sur la prochaine période contractuelle.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Le RPE s'inscrit résolument dans une démarche partenariale et prend appui sur les autres équipements et ressources de son territoire. Il s'agit par exemple d'amener les AM à fréquenter les autres équipements du territoire : ludothèque, bibliothèque etc.

- Travail transversal et régulier avec le Point Relais Emploi de la CCPD pour la promotion du métier d'AM (forum de l'emploi, repérage des publics en retour à l'emploi nécessitant un accompagnement du RPE),
- Partenariat avec la ludothèque de la CCPD pour mise en place d'animations collectives,
- Partenariat avec les médiathèques et bibliothèques du territoire pour animations en lien avec le livre et la lecture,
- Travail avec les directrices des EAJE lors des commissions d'attribution des places,
- Echanges avec les EAJE lors de la fête de l'été, et autres temps festifs,
- Partenariat avec l'espace Snoezelen à VARANGES,
- Participation aux animations et temps forts de la CCPD ; Plaine en fête, Festival de demain, Festi' Familles ...

4. La formalisation du projet

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC									
Etat des lieux					Constats principaux et enjeux identifiés				
Le dynamisme démographique de la CCPD reste constant avec un peu plus de 200 naissances par an, contrairement aux niveaux départemental et national qui sont en baisse.					En 2022, le taux d'activité des familles de la CCPD est très élevé en comparaison à celui du département (63,6%), d'où le besoin de places d'accueil sur le territoire.				
TAUX DE COUVERTURE Pour l'ensemble du territoire, ➤ En déc. 2021 : ✓ Offre d'accueil individuel pour enfants moins de 3 ans : 546 ✓ Offre d'accueil collectif : 50 places ✓ Nb enfants moins de 3 ans : 712 ➤ En déc. 2022 : ✓ Offre d'accueil individuel pour enfants moins de 3 ans : 549 ✓ Offre d'accueil collectif : 50 places ✓ Nb enfants moins de 3 ans : 733 En 2021, le taux de couverture est de près de 84 %, contre un peu plus de 59 % au niveau national. En 2022, le taux de couverture descend faiblement à 81.7 %, soit une perte de 2 points.					Malgré un taux de couverture élevé, la plupart des familles commencent les recherches dès le début de la grossesse. Elles peinent parfois à trouver un accueil sur leur lieu de résidence mais aussi à rencontrer plusieurs AM différentes en raison d'une offre d'accueil en baisse. Pour leurs recherches, les familles prennent contact majoritairement par courriel et utilisent préférentiellement les services en ligne : - Les sites privés - Les réseaux sociaux Toutes les familles du territoire ne sollicitent pas le RPE. En 2022, pour 681 familles d'enfant de moins de 3 ans, soit près 230 enfants de moins de 1 an, 164 familles ont contacté le RPE pour une recherche d'accueil.) Le RPE a déménagé en septembre 2021 et ne dispose plus de signalétique. Sa plaquette de présentation est lacunaire et non actualisée. Les familles ne trouvant pas toutes satisfaction sur le territoire de la CCPD, la recherche d'un accueil se rapproche de la tension. - La diminution du nombre d'AM réduit le choix des familles (1 à 2 entretiens d'embauche en moyenne contre 3 à 5 lors de l'agrément précédent) - La recherche d'une AM est plus longue et difficile sur le Secteur 1 ; Pour le Secteur 3, certaines				
CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE DES FAMILLES Nb de familles avec enfants de moins de 3 ans. Code couleurs : Secteur 1, Secteur 2, Secteur 3									
	2020			2021			2022		
Familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans	677			672			681		
Familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans par secteur	261	196	220	268	177	227	278	180	223

En 2022 :

Taux des familles avec enfants de moins de 3 ans dont les 2 parents travaillent est de 79 % sur le territoire CCPD :

Secteur 1 : 84%

Secteur 2 : 72,1%

Secteur 3 : 81.4%

Taux des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans est de 5,6 % :

Secteur 1 : 3,2 %

Secteur 2 : 7,8 %

Secteur 3 : 5,8 %

Nb familles différentes ayant contacté le RPE pour une demande d'accueil

Secteur 1 :

2021 : 64 familles ≠ pour 119 demandes ou suivis

2022 : 69 familles ≠ pour 116 demandes ou suivis

15/09/2023 : 42 familles ≠ pour 69 demandes ou suivis

Secteur 2 :

2021 : 44 familles ≠ pour 51 demandes ou suivis

2022 : 41 familles ≠ pour 70 demandes ou suivis

15/09/2023 : 22 familles ≠ pour 23 demandes ou suivis

Secteur 3 :

2021 : 45 familles ≠ pour 52 demandes ou suivis

2022 : 54 familles ≠ pour 76 demandes ou suivis

15/09/2023 : 30 familles ≠ pour 44 demandes ou suivis

Nombre de demandes d'accueil d'urgence

Secteur 1 :

2021 : 8 % des demandes (5 sur 64 demandes ≠)

2022 : 20 % des demandes (14 sur 69 demandes ≠)

15/09/2023 : 24% des demandes (10 sur 42 demandes ≠)

Secteur 2 :

2021 : 3 demandes

2022 : 11% demandes (6 sur 41 demandes ≠)

15/09/2023 : 19% des demandes (4 sur 21 demandes ≠)

Secteur 3 :

2021 : 13% demandes (6 sur 45 demandes ≠)

2022 : 6% demandes (6 sur 54 demandes ≠)

15/09/2023 : 10 % des demandes (3 sur 30 demandes ≠)

Nombre de demandes d'accueil Hors CCPD

Secteur 1 :

2021 : 11% (7 demandes d'accueil/64 familles ≠)

2022 : 1% (1 demandes d'accueil/69 familles ≠)

2023 : 14% (6 demandes d'accueil /42 familles ≠)

Secteur 2 :

2021 : 7% (3 demandes d'accueil/44 familles ≠)

2022 : 10% (4 demandes d'accueil/41 familles ≠)

2023 : 0

Secteur 3 :

2021 : 20% (9 demandes d'accueil/45 familles ≠)

demandes d'accueil sont anticipées avec des engagements réciproques signés à partir du 3^{ème} mois de grossesse.

- Les accueils d'urgence ont augmenté dans la période COVID et post COVID. Et particulièrement sur le Secteur 1, sans toujours de solution à la clé.
- De façon significative pour les secteurs 1 ; 2 et 3 les familles recrutent des AM en dehors de la CCPD, sur le trajet domicile-travail, essentiellement sur les communes de BRETENIÈRES, CHEVIGNY SAINT-SAUVEUR, DIJON LONGVIC, QUETIGNY, et la CC de GEVREY-CHAMBERTIN Nuits SAINT GEORGES., ...

Les AM de la CCPD accueillent de plus en plus de familles des territoires voisins sous tension. Cela a pour effet de déplacer une partie des demandes d'accueil des familles de la CCPD hors territoire, avec des coûts horaires plus élevés.

L'offre d'accueil individuel sur le secteur 1 ne permet pas de satisfaire complètement la demande des familles dont une partie se dirige sur le secteur 2 (plus spécifiquement sur GENLIS) et sur le secteur 3

Près de 12 % des demandes concernent des horaires atypiques, qui occasionnellement recouvrent des demandes d'accueil d'urgence.

Comme les AM ne renseignent pas suffisamment le site monenfant.fr, le RPE n'a pas une connaissance ajustée de l'offre d'horaires atypiques.

2022 : 13% (7 demandes d'accueil/54 familles #)
2023 : 23% (7 demandes d'accueil /30 familles #)

Nombre de demandes en horaires atypiques :

Secteur 1 :

2021 : 19 % des demandes (12 sur 64 demandes #)

2022 : 10 % des demandes (7 sur 69 demandes #)

15/09/2023 : 10% des demandes (4 sur 42 demandes #)

Secteur 2 :

2021 : 7% demandes (3 sur 44 demandes #)

2022 : 15 % demandes (4 sur 41 demandes #)

15/09/2023 : 14% des demandes (3 sur 22 demandes #)

Secteur 3 :

2021 : 7% demandes (3 sur 45 demandes #)

2022 : 11% demandes (6 sur 54 demandes #)

15/09/2023 : 13% des demandes (4 sur 30 demandes #)

ACCUEIL INDIVIDUEL

Nombre d'AM en activité en 2022 : 222

Baisse du nb d'AM :

CCPD : 2021/ 2023 : -28 AM.

Secteur 1 :

2021/ 2023 : -21 AM

Secteur 2 :

2021/ 2023 : 0 AM

Secteur 3 :

2021/ 2023 : -7 AM

En tenant compte du nb moyen d'agrément de 3.06, le nombre de pertes théoriques est de près de 86 places.

Nb AM actives de + de 55 ans : (Données IMAJE)

2020 : 33 % soit 78 AM sur 237 AM

2021 : 36 % soit 82 AM sur 228 AM

2022 : 38% soit 84 AM sur 222 AM

Nb AM actives de + de 60 ans : (Données IMAJE,

2020 : 16 % sur soit 38 AM sur 237 AM

2021 : 16 % soit 36 AM sur 228 AM

2022 : 16 % soit 35 AM sur 222 AM

En 2022, proportion d'AM de 55 ans à 59 ans par secteur :

Secteur 1 : 22 %

Secteur 2 : 23 %

Secteur 3 : 21 %

CCPD : 22 %

En 2022, proportion d'AM de + de 60 ans par secteur :

Secteur 1 : 18 %

Secteur 2 : 18 %

Secteur 3 : 11 %

CCPD : 16 %

ACCUEIL COLLECTIF

2 MAPE de 20 places et une MC de 10 places, soit une offre de 50 places.

En 2023, 75 demandes ont été déposées pour 25 départs : 10 places libres dans chacun des 2 MAPE et 5 places en Micro-Crèche (MC).

Le nombre d'AM diminue constamment sur le territoire avec un recul significatif du nombre des places proposées par AM

Cette baisse s'explique par :

- Le vieillissement des AM avec pour conséquence des départs en retraite massifs non compensés, mais aussi des arrêts maladie plus nombreux et plus longs,
- Des départs de la profession avant l'âge de la retraite consécutifs à d'une part à une usure professionnelle liée au métier, et d'autre part aux divorces qui paupérissent et incitent à trouver des emplois mieux rémunérés.

En 2022, 38 % des AM ont plus de 55 ans, contre 33 %, deux ans auparavant. Il est à prévoir, dans le prolongement de cette tendance, une baisse critique de l'offre d'accueil individuel.

Certaines AM de + de 55 ans témoignent de leur besoin de « lever le pied », et donc utilisent partiellement leurs agréments. La 3^{ème} ou la 4^{ème} place servent alors de variable d'ajustement pour des dépannages ponctuels.

Les départs de la profession ne sont pas compensés par les nouvelles AM, le métier étant de moins en moins attractif. Des AM accueillent uniquement leurs petits-enfants.

Pour les nouvelles candidates à la profession, seule 1 AM sur 2 concrétise ses démarches d'agrément à la suite de la réunion d'information.

Pour simplifier le parcours et les démarches des futurs parents, il s'agit :

Pour comparaison : ➤ En 2022 : 84 demandes, 19 places libres : 11 au MAPE Sud et 8 au MAPE Nord, ➤ En 2021, 94 demandes, 19 places libres, 8 au MAPE Sud et 11 au MAPE Nord	- D'offrir une communication adaptée, complète et moderne, - D'améliorer la connaissance de l'offre d'accueil spécifique, - De développer le Guichet Unique.
--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE :				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Amélioration de la communication du RPE	Service Communication Site internet CCPD Supports existants : presse locale, journaux municipaux Liliwap Plaquette Petite Enfance Signalétique	Facilitation du parcours de recherche des familles	La période contractuelle pour toutes les actions	Augmentation du nb de contacts (téléphone, courriels, rendez-vous)
Habilitation sur le site monenfant.fr		Meilleure adéquation entre l'offre d'accueil et la demande des familles		Augmentation du nb de familles différentes reçues
Amélioration et modernisation de l'accueil des parents	Permanences fixes et prises de rendez-vous selon disponibilités des familles Rendez-vous téléphoniques ou en visioconférence Dématérialisation des dossiers Courriels Transversalité avec le FS	Augmentation de la fréquentation du RPE par ses publics cibles.		Satisfaction des familles Nb de parents différents effectuant leurs demandes en ligne sur le site monenfant.fr
Amélioration de la connaissance des disponibilités des AM	Enquête annuelle = recueil des disponibilités 2 fois/an avec régularité des dates pour installer la démarche	Mieux connaître les disponibilités des AM, et surtout de l'offre d'accueil spécifique Meilleure adéquation entre l'offre d'accueil et la demande des familles.		Nb d'AM différentes accompagnées par le RPE lors de leur inscription et de leur mise à jour sur le site monenfant.fr

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le service monenfant.fr est systématiquement valorisé auprès des familles. Chaque premier rendez-vous sur la recherche d'un mode d'accueil est l'occasion de présenter aux parents les avantages et l'intérêt de la consultation de ce portail (par exemple la recherche géolocalisée d'un mode d'accueil permet de cibler sa recherche, et de visualiser des informations supplémentaires à l'adresse, comme les disponibilités et les modalités d'accueil des AM, ou la localisation et les horaires d'ouverture des structures collectives). Le RPE offre la possibilité de simuler le coût de l'accueil avec les parents. L'envoi des listes d'AM est systématiquement accompagné du lien vers le site, avec l'explication de son importance. Le RPE n'ayant pas encore de guichet unique, il ne reçoit pas de demande en ligne de la part de familles.	Bien qu'ayant de plus en plus recours aux services en ligne, toutes les familles ne connaissent pas le site monenfant.fr. Il s'agit pourtant d'une source d'informations complète pour la vie des parents, et une ressource complémentaire aux listes d'AM qui ne comportent aucun détail sur les modalités d'accueil. Les sites payants comme « nounou top » sont encore très souvent consultés au détriment des sites officiels. L'enjeu est donc de faire connaître davantage monenfant.fr, afin que ce dispositif gratuit, devienne l'outil de référence pour les familles dans le choix et la recherche d'un mode d'accueil, ou d'un service de soutien aux familles

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Valorisation du site par une présentation systématique lors des 1ers rendez-vous « guichet unique », avec navigation sur le site Accès au lien internet sur le site de la CCPD Envoi de courriels aux familles du territoire	Entretiens individuels Poste informatique Brochure informative de la CAF21 Site internet Service Communication Application ILLIWAP Portail famille Bulletins municipaux	Utilisation de ce site par les familles Information complémentaire à celle délivrée lors des entretiens guichet unique, et accessible indépendamment des rendez-vous	Période contractuelle, récurrent	Augmentation de la fréquentation sur le site monenfant.fr Satisfaction des familles concernant l'utilisation du site monenfant.fr Nb de vues sur l'application ILLIWAP Nb de publications bulletins et sur les différents supports d'information

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
Tous les parents ne passent pas par le RPE pour leur recherche d'un mode d'accueil. Certains parents ne connaissent pas ce service, et se rendent sur des sites privés (et payants) pour leur recherche, d'autres contactent le RPE uniquement pour l'obtention d'une liste par courriel, sans prise de rendez-vous. Dans ce cas, des informations fondamentales concernant le statut de PE et les spécificités de l'accueil individuel ne peuvent être abordées. Les parents déposant une demande de place en EAJE ne sont pas systématiquement reçus avant le dépôt de leur dossier. Ils ne bénéficient donc pas d'une information complète et éclairée sur le choix de ce mode d'accueil et l'éventuelle alternative d'un accueil individuel en cas de refus à l'issue de la commission d'attribution des places. Recevoir systématiquement toutes les familles dès le début permettrait de mieux les accompagner de les rassurer, et d'améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant. En effet, des recherches infructueuses, une relation contractuelle mal engagée, des a priori sur l'un ou l'autre des modes d'accueils, ou encore des démarches administratives insuffisamment maîtrisées peuvent impacter la mise en place d'un accueil de qualité pour l'enfant. La connaissance fine de l'offre et de la demande d'accueil sur le territoire ainsi que le suivi des résolutions d'accueil se trouvent également lésés par cette fréquentation « partielle » des familles. En outre, le guichet unique en renforçant les liens avec les MAPE permettra d'optimiser le dispositif d'accueil spécifique. Un travail de recherche initié par la CAF21 en février 2021 a confirmé et mis en évidence l'importance du 1^{er} rendez-vous dans la sécurisation du parcours du futur parent.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Rédaction d'un projet Guichet Unique validé par par la 6e commission et la CAF21 Rencontre avec les EAJE du territoire CCPD pour modalités de fonctionnement du Guichet Unique. Création de supports de communication	Animatrices RPE (réunions d'équipe CCPD, réunions de territoire, réunions avec animatrices d'autres RPE Documents(internet) Réunion commune accompagné du CPE et de de la Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance Partenariat avec la CAF21 Poste informatique Service communication	Facilitation du parcours des familles Un accueil des enfants plus conforme aux attentes des parents	Période contractuelle	Nb de contacts de familles différentes Retour des partenaires et notamment des EJE Questionnaire familles

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Demandes accueil AM 2021 : 239 2022 : 160 Demandes accueil Garde à Domicile 2021 : 1 2022 : 1 Demandes accueil sur les différents modes de garde (= accueil indéterminé par le PE mais pouvant aboutir sur un accueil individuel) : 2021 : 20 2022 : 49 Transmission des listes AM du CD21 : 2021 : 23 2022 : 73 <i>Sur la période 2021 à 2023, les données chiffrées par secteur sont difficilement analysables et exploitables, du fait de la crise sanitaire en 2021 et des mouvements de personnel au sein du service en 2022 (arrêts maladies des animatrices).</i> Afin de favoriser la mise en relation entre PE et AM, le RPE diffuse lors d'un contact pour recherche d'un mode d'accueil individuel, la liste des AM agréées sur son territoire (liste du CD21 actualisée chaque mois). Lors d'une recherche d'un mode d'accueil identifiée comme « urgente » (sans solution à 8 jours ou moins du besoin), le RPE active le dispositif « accueil d'urgence » (<i>contacte les MAPE et/ou les AM du territoire via un courriel recensant les besoins d'accueil du parent</i>). Le RPE, selon le choix du parent, peut rester « intermédiaire » entre les deux parties ou transmettre directement les coordonnées du parent (avec son accord). Ponctuellement, en fonction du périmètre de recherche, il peut étendre la recherche aux RPE limitrophes en les contactant directement. Par manque de moyens, le RPE n'assure pas de suivi régulier des places d'accueil disponibles sur son territoire, avec leurs spécificités, ce qui permettrait d'orienter plus efficacement les parents en recherche d'un accueil urgent vers les professionnelles disponibles. La dernière enquête sur les spécificités d'accueil des AM date de février 2017. En 7 ans, l'offre d'accueil individuelle a connu des évolutions majeures (arrivées et départs d'AM de la profession) qui rendent les informations obsolètes.	Un certain nombre de parents « échappent » au RPE souvent par méconnaissance de ses missions et de son rôle dans la recherche d'un mode d'accueil du jeune enfant : le RPE manque de visibilité. En rencontrant davantage de parents, le Guichet Unique permettrait de leur délivrer une information complète et adaptée sur les modes d'accueil, incluant la présentation du portail monenfant.fr. La mise en place d'un Guichet Unique implique l'augmentation du nombre de rendez-vous, induisant une charge de travail supplémentaire pour les animatrices du RPE. La non-actualisation par le CD21 des listes mensuelles des AM complique pour les familles leurs recherches et génère une perte de temps dans la résolution d'accueil. La mise à jour régulière de ces listes par des « campagnes d'appels » du RPE est un enjeu important, mais nécessite, du fait de son coût en temps, la collaboration d'une personne dédiée au secrétariat. Une nouvelle enquête sur les spécificités d'accueil des AM mériterait également d'être conduite afin d'affiner l'observatoire de l'offre et de la demande d'accueil et ainsi faciliter la mise en relation des PE et AM. Réactif, le dispositif d'accueil d'urgence est apprécié par les familles : il permet des résolutions rapides par rapport à une recherche classique. Il permet également aux AM, de combler une éventuelle place d'accueil disponible. Ces accueils d'urgence donnent lieu à un suivi renforcé par les animatrices (rappel systématique des parents). Par manque de moyen les résolutions d'accueil urgents n'ont pas été enregistrées dans le logiciel ces deux dernières années. L'actualisation mensuelle des disponibilités des AM augmenterait la connaissance de la disponibilité des places d'accueil et de leur modalités (horaires atypiques etc.) et permettrait de mieux traiter la demande des familles, qui gagneraient ainsi en sérénité (la recherche d'un accueil spécifique est une source de stress plus forte pour les familles).

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Diffusion des listes lors de rendez-vous Présentation de l'offre de service monenfant.fr lors du 1^{er} rendez-vous guichet unique et sur les supports de communication Mise à jour des listes d'AM, par le secrétariat du RPE Mise en place d'une liste complémentaire à celle du CD21 avec Indication des disponibilités et spécificités d'accueil	Plaquette Petite Enfance Site internet Brochures de la CAF21 ILLIWAP	Facilitation du parcours des familles Accueil des enfants plus conforme aux attentes des parents. Connaissance et utilisation accrue du site monenfant.fr Connaissance des disponibilités et spécificités d'accueil des AM Diminution du nb de congés parentaux contraints Suppression des freins de retour à l'emploi	Période contractuelle, dès 2024	Nombre de rendez-vous annuels pour le motif de recherche d'un mode d'accueil Augmentation du recours au service monenfant.fr Satisfaction des parents Nb de résolutions de demandes d'accueils spécifiques

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les PE peuvent être accompagnés dans le cadre de leur statut d'employeur mais aussi et également dans leur rôle de parent. Sera abordé ci-après le statut d'employeur puis la parentalité. STATUT EMPLOYEUR Nombre de contacts PE reçus selon le motif « statut » : Année 2021 Secteur 1 : 52 Secteur 2 : 52 Secteur 3 : 42 Année 2022 : Secteur 1 : 64 Secteur 2 : 42 Secteur 3 : 68 Le motif « Statut » comprend diverses typologies	Entre 2021 et 2022 le nb de familles ayant pris contact avec le RPE a légèrement augmenté. L'année 2021 a vu une baisse des contacts qui s'explique en partie par : ○ La crise sanitaire. ○ Une communication insuffisante du déménagement du RPE Un travail de communication auprès des secrétariats de mairies sur le nouveau découpage géographique et sur l'évolution des missions du RPE explique sans doute cette augmentation. Le motif de contact prédominant est la recherche d'un mode d'accueil puis le statut. Les PE contactent essentiellement le RPE pour le contrat de travail, l'évaluation du coût de la mensualisation, le droit à congés payés et la rupture du contrat de travail.

de renseignements développées ci-dessous :

**Nombre de contacts PE reçus pour le motif
« contrat/mensualisation et congés payés » :**

Année 2021

Secteur 1 : 32

Secteur 2 : 13

Secteur 3 : 20

Année 2022 :

Secteur 1 : 28

Secteur 2 : 1

Secteur 3 : 34

**Nombre de contacts PE reçus pour le motif
« convention collective » :**

Année 2021

Secteur 1 : 4

Secteur 2 : 8

Secteur 3 : 1

Année 2022 :

Secteur 1 : 6

Secteur 2 : 7

Secteur 3 : 6

**Nombre de contacts PE reçus pour le motif
« rupture de contrat » :**

Année 2021

Secteur 1 : 6

Secteur 2 : 13

Secteur 3 : 11

Année 2022 :

Secteur 1 : 11

Secteur 2 : 3

Secteur 3 : 17

**Nombre de contacts PE reçus pour le motif
« Institutionnels (Ircem, Pajemploi, CAF.) » :**

Année 2021

Secteur 1 : 9

Secteur 2 : 5

Secteur 3 : 9

Année 2022 :

Secteur 1 : 12

Secteur 2 : 11

Secteur 3 : 7

**Nombre de contacts PE reçus pour le motif
« Arrêt maladie/Maternité » :**

Année 2021

Secteur 1 : 1

Secteur 2 : 0

Secteur 3 : 0

Année 2022 :

Secteur 1 : 7

Secteur 2 : 4

Secteur 3 : 1

**Nombre de contacts PE reçus pour le motif
« conflit/litige » :**

Année 2021

De manière plus ponctuelle et diffuse, les PE souhaitent obtenir des informations sur des notions juridiques ciblées (arrêt maladie, points de convention collective, institutionnels...).

Le nb de situations litigieuses accompagnées par le RPE est en diminution, certainement grâce à une information contractuelle et juridique plus accessible (PAJEMPLOI, CIDFF, fiches de la DREETS...)

Toutes les familles ne fréquentent pas le RPE et par conséquent ne disposent pas d'informations réglementaires et législatives actualisées préalables à une contractualisation sereine avec une AM.

Des familles ayant contractualisé sans rencontrer préalablement l'animatrice de Relais sont susceptibles de solliciter par la suite le service lorsque survient un désaccord entre l'employeur et l'AM.

Les familles qui ne trouvent pas rapidement l'information réglementaire et législative s'en remettent à Internet et parfois à des sites privés dont l'information peut s'avérer erronée et/ou tiennent pour acquis l'information délivrée par l'AM. Des AM choisissent de ne pas renseigner le PE par crainte d'endosser des responsabilités qui ne sont pas les leurs.

L'évolution des règles contractuelles complique leur compréhension. Des familles se sentent démunies face à ce nouveau rôle d'employeur. Le choix d'un accueil en EAJE soulage les familles des responsabilités liées au contrat.

Les deux institutions que sont le CIDFF et la DREETS sont soutenantes pour les PE, les AM et les animatrices du RPE.

La mise à disposition de fiches techniques réalisées par les juristes sont des supports d'informations réglementaires et législatives actualisées, communicables aux PE.

Le RPE, grâce à un partenariat, oriente vers ces institutions les PE lorsque les demandes d'information ne sont plus d'ordre général.

2 modèles de contrat de travail (CDI et CDD) réalisés par la juriste du CIDFF sont remis aux PE en complément des modèles existants (PAJEMPLOI...).

Au vu des constats, la mise en place d'un guichet unique trouve toute sa pertinence.

Le 1^{er} moyen de contact est le téléphone.

Toutefois, en l'absence de pouvoir s'appuyer sur des documents, il ne permet pas de répondre à toutes les interrogations (des éléments ne peuvent être vérifiés par l'animatrice). En dépit de créneaux horaires dédiés aux permanences

Secteur 1 : 0

Secteur 2 : 0

Secteur 3 : 0

Année 2022 :

Secteur 1 : 1

Secteur 2 : 0

Secteur 3 : 0

Travail partenarial avec institutions composées de juristes :

- Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
- CIDFF

Intervention de la juriste du CIDFF en soirée d'information, lundi 22 mai 2023 : points abordés (CDI, CDD...)

Nombre de parents présents : 3

Utilisation de sites supports (CIDFF, Particulier Employeur, PAJEMPLOI)

Modalités de prise de contact selon le moyen (uniquement dans le cadre du statut) :

- Par courriel

Année 2021

Secteur 1 : 8

Secteur 2 : 21

Secteur 3 : 8

Total : 37

Année 2022 :

Secteur 1 : 10

Secteur 2 : 8

Secteur 3 : 22

Total : 40

- Par rendez-vous et visite

Année 2021

Secteur 1 : 22 + 2

Secteur 2 : 15 + 1

Secteur 3 : 15 + 2

Total : 58

Année 2022 :

Secteur 1 : 17 + 3

Secteur 2 : 15

Secteur 3 : 15

Total : 50

- Par téléphone

Année 2021

Secteur 1 : 22

Secteur 2 : 16

Secteur 3 : 18

Total : 56

Année 2022 :

Secteur 1 : 36

Secteur 2 : 19

Secteur 3 : 22

Total : 77

téléphoniques, les animatrices traitent systématiquement les appels du public en continu, sauf lors des matinées d'éveil.

Le rendez-vous et la visite spontanée arrivent au 2nd plan des moyens de contact. Ils offrent l'avantage d'apporter une réponse plus précise en s'appuyant sur des documents contractuels. L'organisation des permanences est volontairement souple pour coller au mieux avec les besoins des familles.

La durée moyenne d'un rendez-vous varie entre 1h et 1h30 selon le motif et la complexité de la demande.

Certaines situations requièrent d'aller au-delà d'une information de 1^{er} degré.

Pour les questions spécifiques et techniques, les PE seront systématiquement orientés auprès de juristes.

Le nombre de contacts pour motif en lien avec la parentalité est faible et variable.

Les enjeux sont les suivants :

- Soutien du PE dans l'appropriation de son statut d'employeur
- Autonomisation du PE et orientation auprès d'institutions composées de juristes spécialisés en droit du travail
- Communication d'une information réglementaire actualisée assurée par une veille juridique régulière
- Augmentation du recours à des sites et institutions reconnus officiellement
- Tendre à une relation entre PE et AM harmonisée et équilibrée.

PARENTALITÉ Nombre de contacts PE reçus pour le motif « échange autour de l'accueil » : Année 2021 Secteur 1 : 5 Secteur 2 : 0 Secteur 3 : 0 Année 2022 : Secteur 1 : 0 Secteur 2 : 0 Secteur 3 : 2 Nombre de contacts PE reçus pour le motif « soutien à la parentalité » : Année 2021 Secteur 1 : 0 Secteur 2 : 0 Secteur 3 : 0 Année 2022 : Secteur 1 : 1 Secteur 2 : 0 Secteur 3 : 1	
---	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Actualisation des informations juridiques de la nouvelle convention collective	Standard, secrétariat	Une information actualisée et accessible	Période contractuelle et récurrente	Nb de contacts PE Satisfaction des PE Diminution du nb de litiges Meilleure reconnaissance des salariés Nb d'entretiens au RPE avec présence conjointe PE et AM
Accompagnement des PE dans l'appropriation de cette convention	Courriel	Facilitation du rôle de PE		
Information de 1 ^{er} degré auprès des PE	Site Internet CCPD	Autonomisation du PE dans son nouveau rôle		
Modernisation des modes de communication	Permanences physiques et téléphoniques	Atténuation de la charge endossée par l'AM		
Organisation de soirées d'information avec le CIDFF	Locaux décentralisés et bureaux individualisés	Meilleure reconnaissance des AM		
Transmission de contrat de travail et documents juridiques sur le site de la CCPD	Fiches DREETS Modèles de contrats de travail (CDI et CDD)			
Mise en place d'une permanence	Juristes CIDFF et DREETS			
	Partenaires locaux (Mairies, PMI...) Sites Internet partenaires (PAJEMPLOI, CIDFF, CAF...),			

mensuelle du CIDFF dans les locaux de la France Services	Rencontres CIDFF Flash infos Partenaires et réseau RPE			
---	--	--	--	--

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
CANDIDAT A L'AGRÉMENT Nb de contacts « candidates à l'agrément » : Année 2021 Secteur 1 : 9 Secteur 2 : 0 Secteur 3 : 4 Année 2022 : Secteur 1 : 6 Secteur 2 : 0 Secteur 3 : 2	Les contacts du secteur 2, en raison de l'absence de l'animatrice durant 8 mois, n'ont pas tous été saisis et ne reflètent pas la réalité. Les données sont donc peu exploitables et l'analyse probablement faussée. Entre 2021 et 2022, le nb de contacts de candidates à l'agrément a diminué. Près de la moitié des candidates finalisent leur parcours de formation et deviennent professionnelles de la petite enfance.
CANDIDAT A L'AGRÉMENT et ASSISTANT MATERNEL Nb de contacts pour le motif « renseignement sur le métier » : Année 2021 Secteur 1 : 33 Secteur 2 : 0 Secteur 3 : 1 Année 2022 : Secteur 1 : 36 Secteur 2 : 0 Secteur 3 : 1	Pour les personnes n'ayant pas achevé leurs démarches, plusieurs hypothèses sont possibles : - La réunion d'information déconstruit l'idée du métier d'AM produisant un décalage entre l'idée qu'elles se faisaient de la profession et la réalité de travail (réglementations PMI qui peuvent s'avérer contraignantes dans un logement à usage privatif). - Les professionnelles souhaitent se constituer en MAM mais la réalisation d'un tel projet n'est pas réalisable immédiatement. - La précarisation du métier (faible rémunération, fluctuation des demandes d'accueil, contrat moins important en termes d'heures et de jour d'accueil...) ne permet pas de se projeter sereinement et durablement dans le métier. Ces données reflètent le manque d'attractivité du métier, augmentant à terme la tension entre l'offre et la demande d'accueil sur l'ensemble du territoire CCPD. La promotion du métier d'AM est donc une nécessité afin de maintenir une offre d'accueil

	à hauteur du nombre des demandes.
ASSISTANT MATERNEL Nb contacts AM reçus selon le motif « Statut » Année 2021 Secteur 1 : 27 Secteur 2 : 68 Secteur 3 : 28 Année 2022 : Secteur 1 : 38 Secteur 2 : 51 Secteur 3 : 73 Nb de contacts AM reçus pour le motif « contrat/mensualisation et congés payés » Année 2021 Secteur 1 : 3 Secteur 2 : 15 Secteur 3 : 5 Année 2022 : Secteur 1 : 8 Secteur 2 : 11 Secteur 3 : 24 Nb de contacts AM reçus pour le motif « convention collective » Année 2021 Secteur 1 : 1 Secteur 2 : 9 Secteur 3 : 1 Année 2022 : Secteur 1 : 5 Secteur 2 : 11 Secteur 3 : 14 Nb de contacts AM reçus pour le motif « institutionnels (IRCEM, CAF, PAJEMPLOI...) » Année 2021 Secteur 1 : 14 Secteur 2 : 10 Secteur 3 : 11 Année 2022 : Secteur 1 : 10 Secteur 2 : 10 Secteur 3 : 15 Nb de contacts AM reçus pour le motif « arrêt maladie/maternité » : Année 2021 Secteur 1 : 5 Secteur 2 : 7 Secteur 3 : 1 Année 2022 : Secteur 1 : 7 Secteur 2 : 6 Secteur 3 : 7	Entre 2021 et 2022 le nb d'AM ayant pris contact avec le RPE augmente sauf pour le secteur 2. La nouvelle convention collective explique en partie cette hausse Des AM témoignent de leur lassitude à renseigner leurs employeurs, contribuant à une usure psychologique propice aux situations conflictuelles. La complexification du contrat de travail est source de stress, occupe une grande place hors temps de travail (réalisation de calculs après les accueils, durant les jours de repos, en week-end) accentuant une non-reconnaissance de la pénibilité de leur travail. Certaines professionnelles décident alors de se réorienter professionnellement. La multiplicité des PE est une source de stress supplémentaire obligeant les AM à s'adapter et à se positionner en conséquence afin de satisfaire aux exigences de chacun. Les AM souhaitent que certaines informations soient régulièrement communiquées à l'ensemble du territoire (évolution des taux en vigueur par exemple) pour détenir une information actualisée, identique, vérifiée et donc communicable à leurs employeurs. L'augmentation du nb de contacts pour le motif « arrêt maladie /maternité » tout secteur confondu s'explique en partie par l'usure physique et psychologique inhérente à leur profession et au vieillissement de cette population. Au fil des années, les situations d'accueil d'urgence augmentent en raison des arrêts maladies plus nombreux. Les AM contactent le RPE essentiellement par téléphone (durant les siestes) et par courriel. Leurs horaires de travail souvent tardifs en soirée, permettent peu ou pas de déplacement au RPE. Toutefois, les rencontres physiques sont en légère hausse entre 2021 et 2022. La tension entre l'offre et la demande d'accueil jouerait en leur faveur et leur permettrait d'améliorer leurs conditions de travail. Certaines choisissent de ne plus travailler les mercredis ou tard en soirée et peuvent plus facilement venir au RPE Entre 2021 et 2022 le nombre de contact AM a augmenté pour l'ensemble des modalités de contact, tout secteur confondu.

**Nb de contacts AM reçus pour le motif
« conflit/litige » :****Année 2021**

Secteur 1 : 0

Secteur 2 : 0

Secteur 3 : 0

Année 2022 :

Secteur 1 : 0

Secteur 2 : 0

Secteur 3 : 0

**Modalités de prise de contact selon le moyen
(uniquement dans le cadre du statut) :**Par courriel**Année 2021**

Secteur 1 : 1

Secteur 2 : 27

Secteur 3 : 3

Total : 31

Année 2022 :

Secteur 1 : 8

Secteur 2 : 11

Secteur 3 : 32

Total : 51

Par rendez-vous et visite**Année 2021**

Secteur 1 : 1 + 1

Secteur 2 : 7 + 3

Secteur 3 : 1 + 2

Total : 15

Année 2022 :

Secteur 1 : 2 + 2

Secteur 2 : 5 + 3

Secteur 3 : 5 + 3

Total : 20

Par téléphone**Année 2021**

Secteur 1 : 24

Secteur 2 : 31

Secteur 3 : 22

Total : 77

Année 2022 :

Secteur 1 : 28

Secteur 2 : 37

Secteur 3 : 33

Total : 98

Des disparités s'observent entre secteurs quant aux contacts des AM relatifs aux échanges autour de l'accueil de l'enfant.

Concernant le soutien à la professionnalisation, on note une augmentation des contacts entre 2021 et 2022 tout secteur confondu.

Le soutien à la profession revêt plusieurs aspects, cela peut concerner un :

- Désaccord entre AM et PE,
- Besoin de soutien, de réassurance (écoute),
- Besoin de reconnaissance,
- Évolution professionnelle ou reconversion.

Les AM souhaitant évoluer ne contactent pas systématiquement le RPE. Leur réorientation professionnelle ne s'inscrit pas toujours dans le domaine de la petite enfance.

L'orientation vers les services CCPD comme le PRE est constant.

Les enjeux sont les suivants :

- Soutien de l'AM dans sa fonction de salariée en communiquant régulièrement des informations juridiques et contractuelles
- Incitation des AM à orienter le PE auprès du RPE sur les droits et obligations de l'employeur,
- Augmentation du recours à des sites et institutions reconnus officiellement
- Tendre à une relation entre AM et PE harmonisée et équilibrée.
- Accompagnement des débuts de carrière
- Repositionnement de l'AM dans son cœur de métier qui est d'accueillir et d'accompagner le développement de l'enfant.

PROFESSIONNALISATION**Nb de contacts AM reçus pour le motif
« échange autour de l'accueil » :****Année 2021**

Secteur 1 : 0

Secteur 2 : 3

Secteur 3 : 0

Année 2022 :

Secteur 1 : 9

Secteur 2 : 0

Secteur 3 : 1

Nb de contacts AM reçus pour le motif « soutien à la professionnalisation » :**Année 2021**

Secteur 1 : 1

Secteur 2 : 1

Secteur 3 : 0

Année 2022 :

Secteur 1 : 9

Secteur 2 : 2

Secteur 3 : 3

Nb de contacts AM reçus pour le motif « évolution des métiers de la petite enfance » :**Année 2021**

Secteur 1 : 0

Secteur 2 : 4

Secteur 3 : 0

Année 2022 :

Secteur 1 : 0

Secteur 2 : 0

Secteur 3 : 2

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Information des candidates à l'agrément quant à la profession d'AM et au statut de salarié du PE	Standard (secrétariat)	Diffuser une information actualisée et complète	Période contractuelle Récurrent	Augmentation du nb de rendez-vous AM Nb de contacts pour motif droit du travail Satisfaction des AM Nb de contacts AM Diminution du nb de litiges Nb de participants aux réunions collectives Retours spontanés des AM sur la relation avec leur employeur
Actualisation régulière des informations juridiques et réglementaires	Courriel	Permettre aux AM de détenir une information à jour facilitatrice dans la relation à l'employeur		
Accompagnement des AM dans l'appropriation de la dernière convention collective en diffusant une information de 1 ^{er} degré	Permanences physiques et téléphoniques	Identification du RPE comme un lieu ressources.		
Disponibilité de l'animatrice RPE pour accompagner et soutenir l'AM durant toute la durée du contrat de travail : orientation des AM auprès des services supports (PAJEMPLOI, PARTICULIER EMPLOYEUR, MONENFANT.FR,	Accueil possible hors créneau	Diminuer le nb de litiges entre salarié et employeur		
	Locaux décentralisés et bureaux individualisés (respect de la confidentialité)	Diminuer la charge endossée par l'AM		
	Fiches DREETS, Modèles de contrats de travail (CDI et CDD)	Repositionner le professionnel dans son rôle 1 ^{er} d'accompagner l'enfant dans son développement		
	Juristes CIDFF et DREETS. Site Internet CCPD			
	Partenaires locaux (Mairies,			

CIDFF, DREETS)	PMI...)			
Incitation des AM à orienter les PE vers le RPE ou auprès d'instances juridiques officielles	Sites Internet partenaires			
	Rencontre CIDFF			
Mise en place d'une permanence mensuelle du CIDFF dans les locaux de la France Services	Partenaires et réseau RPE			
	CIDFF			
	Locaux France Services.			

➤ **Informier et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Depuis le 01/01/2021, les AM ont l'obligation de s'inscrire sur le site monenfant.fr, de renseigner leurs coordonnées et leurs « disponibilités d'accueil en termes de jours, de plages horaires et de places, a minima avant le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, pour les six mois suivants » Cette inscription est requise lors de leur renouvellement d'agrément. Plusieurs courriels leur ont été envoyés pour leur signifier cette obligation avec l'insertion du « guide d'utilisateur à destination des AM » réalisé par la CNAF. Les entretiens téléphoniques et physiques pour d'autres motifs sont aussi l'occasion de leur rappeler cette obligation, et les intérêts et bénéfices pour elles comme pour les PE. Une agente France Service, en partenariat avec le RPE reçoit les AM qui ont des freins numériques. Nb d'AM Inscrites monenfant.fr au 30/07/2023 Secteur 1 : 62% soit 53/86 AM Secteur 2 : 72% soit 49/68 AM Secteur 3 : 70% soit 55/78 AM Nb d'AM accompagnées pour inscription sur le site monenfant.f de 2021 à 2023 Secteur 1 : 9 AM Secteur 2 : 3 AM Secteur 3 : 1 AM	Manque d'intérêt généralisé des AM pour cette démarche malgré les obligations et risques de sanctions. Les raisons sont : - La concurrence de sites privés, remplissant des services de types contractuels, - Le plein emploi des AM, qui dès lors ne voient pas l'avantage de cette démarche pour elles-mêmes, - Un site réellement fonctionnel en 2022, - La fracture numérique pour certaines (une minorité) Une inscription de toutes les AM et l'actualisation de leurs disponibilités sur ce site faciliteraient le parcours des familles d'aujourd'hui, plus aguerries à l'usage d'internet, et qui préfèrent utiliser les services en ligne à toute autre démarche. Actuellement, le taux d'AM inscrites sur ce site est de 68% et il est à noter une augmentation de la vitesse de progression du nombre d'inscriptions.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Rappels de l'obligation de l'inscription à monenfant.fr et de son actualisation aux AM avant le 1er décembre et le 1er juin de chaque année. Soutien aux difficultés exprimées et/ou au manque d'outil informatique	Courriels Site Internet de la collectivité Permanences de la France services, Cours informatiques du CSPD, Documents officiels de la CAF sur les modalités d'inscription « guide à destination des AM »	Augmentation du nombre d'AM inscrites. Faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour les familles. Intensification de l'usage de site public au détriment des sites privés	Période contractuelle	Nb de sollicitations d'AM différentes concernant leur inscription ou la mise à jour de leur espace personnel sur le site. Nb de rendez-vous (physiques ou téléphoniques) avec les AM pour les accompagner dans cette démarche. Satisfaction des familles

➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Une soirée par an organisée dans le but de permettre aux AM des 3 secteurs de se rencontrer sur un temps convivial et de détente (prendre soin de soi). 22 Septembre 2022 : Réunion de rentrée « sophrologie » Participants : S2 = 9 AM et S3 = 11 AM 27 Avril 2023 : Soirée détente « sophrologie » Participants = 16 ; S1 = 0, S2 = 7 et S3 = 9	Les AM participent davantage aux temps de convivialité mettant en évidence un besoin fort de soutien, d'écoute et d'échanges entre elles. Elles sont nombreuses à réclamer plus de temps et notamment à ce que la CCPD mette en place de manière régulière le soir des temps d'activité physique.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Une soirée conviviale par an	Intervenants extérieurs ou internes à la	Plaisir Convivialité	Période contractuelle	Nb de séances par an

Proposition de soirées sur différentes thématiques à leur demande.	CCPD	Partage d'expérience Estime de soi		Nb de participantes.
--	------	---------------------------------------	--	----------------------

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
En période scolaire, 8 matinées d'éveil sont proposées par semaine. Des intervenants sont sollicités pour augmenter la qualité et la diversité des animations. La participation des AM aux matinées d'éveil renvoie à 2 formes possibles : Les groupes ouverts, avec participation ponctuelle ou régulière, réservés prioritairement aux AM ne participant pas aux groupes permanents. Les groupes Permanents (GP), qui les engagent dans la durée. En participant à plusieurs animations sur un même thème (l'enfant et la nature par exemple), le but est de renforcer encore davantage que les groupes ouverts leurs compétences Nb animations CCPD : 2021 : 236 programmées, 194 réalisées, 42 annulées (11 pour arrêt maladie), 2022 : 254 programmées, 183 réalisées, 71 annulées (57 pour arrêt maladie) 2023 : 225 programmées. Nombre d'animations décentralisées (proposées) par secteur : Secteur 1 2021 : 87 2022 : 78 2023 : 81 Secteur 2 2021 : 13 2022 : 13 2023 : 22 Secteur 3 2021 : 69 2022 : 53 2023 : 45 Nb d'AM différentes participant aux matinées d'éveil : CCPD :	La constitution de listes d'attente (notamment pour les secteurs 2 et 3) témoigne de l'intérêt des AM pour les ateliers d'éveil. Particularités des secteurs Secteur 1 : Le découpage du territoire NORD en 2 secteurs (1 et 2) a été difficilement vécu par certaines AM. Le secteur 1, après un démarrage poussif, rejoint la dynamique des secteurs 2 et 3, avec constitution de liste d'attente pour les animations à COLLONGES-ET-PREMIERES. En 2022 : 35% des AM fréquentent les matinées d'éveil contre 23% en 2021. 6 AM s'engagent pour un groupe permanent Ce secteur, avec le secteur 2, comprend la plus forte proportion d'AM de plus de 55 ans : 40 %. L'absence de lieu dédié au secteur 1 du RPE explique que toutes les animations y sont décentralisées, à la différence des secteurs 2 et 3. Cette absence de lieu entraîne une contrainte pour l'animatrice responsable de ce secteur, et empêche la mise en place d'animations requérant du matériel difficilement transportable. Un lieu dédié à ce secteur ajouterait une plus-value pédagogique. Secteur 2 La constitution de ce secteur a été pensée en relation avec le temps partiel de l'animatrice (0.8 ETP). Toutefois, la question de l'équilibre des 3 secteurs est à considérer, les AM du secteur 2 étant un public actif, d'où des listes d'attente nombreuses. L'année 2022 connaît un nombre d'annulation de matinées d'éveil important en raison de l'arrêt-maladie long d'une animatrice. Secteur 3. Nb important d'AM différentes fréquentant le RPE et constitution de listes d'attentes Souhait des AM de concentrer l'essentiel des matinées d'éveil dans l'Antenne RPE à THOREY-EN-PLAINE Souhait de maintenir les matinées d'éveil en

2021 : 81 2022 : 87 1^{er} semestre 2023 : 76 Secteur 1 : 2021 : 21 2022 : 28 Juillet 2023 : 24 Secteur 2 2021 : 22 2022 : 22 1 ^{er} semestre 2023 : 23 Secteur 3 2021 : 37 2022 : 34 1 ^{er} semestre 2023 : 29 Nb d'enfants différents participant aux matinées d'éveil : CCPD : 2021 : 173 2022 : 190 Secteur 1 2021 : 35 2022 : 47 1 ^{er} semestre 2023 : 55 Secteur 2 2021 : 51 2022 : 50 1 ^{er} semestre 2023 : 77 Secteur 3 2021 : 87 2022 : 93 1 ^{er} semestre 2023 : 68	l'absence de l'animatrice (arrêt maladie, formation, préparation concours) par une professionnelle de la collectivité Baisse de fréquentation au 1 ^{er} semestre 2023 du fait du mi-temps thérapeutique de l'animatrice, avec en moyenne maintien d'une matinée hebdomadaire au lieu de 3 Sur ce secteur, l'animatrice propose environ une à deux fois par an des matinées spécifiquement dédiées aux AM nouvellement agréées afin de leur permettre de se rencontrer. Les enjeux sont de : • Valoriser la charte nationale du jeune enfant auprès des AM comme un document de référence essentiel, • Elaborer un projet pédagogique, • Favoriser l'interconnaissance des AM des 3 secteurs.
---	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	3 matinées d'éveil/ semaine et par ETP Matinées d'éveil dédiées aux AM nouvellement agréées, arrivées sur le territoire, ou fréquentant peu le RPE Implication des AM dans l'écriture d'une charte des matinées d'éveil Proposition d'un forum : « vivre ses nouvelles pratiques	Courriels Programme d'activités Films des matinées d'éveil Intervenants Charte nationale de l'accueil du jeune enfant Formation des animatrices (acquérir de nouvelles compétences, développer celles acquises)	Réduire l'usure du métier Soutenir les débuts de carrière Acquérir et développer de nouvelles pratiques et connaissances Amélioration de la qualité de l'accueil du Jeune Enfant Participation des nouvelles AM	Période contractuelle, récurrent	Nb d'AM différentes participant aux matinées d'éveil Nb de nouvelles AM participant aux matinées d'éveil Satisfaction des AM

	professionnelles » Mise en place de temps festifs au sein du RPE (Fête de l'été - Fête de l'hiver)		Favoriser l'éveil culturel du jeune enfant Développer les compétences motrices des jeunes enfants Favoriser la socialisation des jeunes enfants		
--	---	--	--	--	--

➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :

Continuité de cette mission renforcée

DIAGNOSTIC			
Etat des lieux		Constat et enjeux identifiés	
Le RPE propose actuellement 8 séances d'APP par an pour 2 groupes différents, soit 4 séances par groupe. En 2021, création d'un 2nd groupe d'APP En 2022, changement d'intervenant pour faire évoluer la dynamique du 1^{er} groupe Depuis 2022, il a été décidé que les animatrices RPE ne participent plus à ces séances. La participation des AM à ces séances est irrégulière, du fait des horaires : se mobiliser le soir, à la suite d'une journée de travail est difficile. L'absence d'assiduité nuit à la qualité du « travail » engagé au cours de ces ateliers		Le métier d'AM requiert une adaptation constante et d'échanger sur leurs difficultés et leurs compétences. 2 intervenants extérieurs à la CCPD encadrent ces séances d'APP. L'objectif de ces réunions est, pour les AM de partager leurs expériences professionnelles, leurs idées, leurs savoir-faire. Elles sont aussi l'opportunité d'aborder des situations parfois difficiles à porter seules, de prendre du recul, et de trouver ensemble des solutions. Ces échanges riches s'effectuent dans le respect de chacun et dans la bienveillance, et leur permettent d'améliorer leur quotidien et leur travail auprès des enfants et des parents Organiser ces séances d'APP, à égalité avec les professionnelles de la Petite Enfance (accueil collectif) faciliterait leur participation à ces séances, dont elles reconnaissent l'intérêt pour elles-mêmes.	
<u>Nb de participantes par secteur sur la période 2021-2023</u>			
	2021	2022	2023
Groupe 1	S1: 0	S1: 0	S1: 0
	S2: 3	S2: 3	S2: 3
	S3: 9	S3: 6	S3: 5
Groupe 2	S1: 2	S1: 3	S1: 1
	S2: 3	S2: 3	S2: 1
	S3: 3	S3: 3	S3: 2

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Poursuite des séances APP (4 par groupe) Réorganisation des séances APP Repérage des nouvelles AM pour les inciter à s'engager dans ce dispositif, notamment les AM nouvellement agréées	Intervenants extérieurs Salles et matériel selon besoins des intervenants (tableaux ...) Site Internet Courrier de rentrée Courriels Témoignages d'AM ayant participés à ces échanges	Soutenir les débuts de carrière Réduire l'usure professionnelle Enrichissement professionnel Renforcer l'estime de soi Prévention des risques des VEO- (Violences Educatives Ordinaire) Consolider les postures de non-jugement, bienveillance, de confidentialité, d'écoute de l'autre	Période contractuelle Récurrent	Nb de soirées d'APP Nb d'AM participant à ces ateliers Nb de nouvelles inscrites Satisfaction et implication des AM

➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
FORMATIONS CONTINUES SUR LE TERRITOIRE CCPD : Nb de contacts AM pour le motif « formation continue » : Année 2021 Secteur 1 : 5 Secteur 2 : 1 Secteur 3 : 3 Année 2022 : Secteur 1 : 15 Secteur 2 : 7 Secteur 3 : 14 Année 2020 : 10 Octobre et 7 et 11 novembre « Un mot un signe », 21 h à GENLIS Participants : S1 = 3 AM, S2 = 1 AM, S3 = 2 AM Année 2021 : Pas de formation Année 2022 : 1 et 10 octobre : Formation CESAM « Certificat SST », 14h à GENLIS Participants : S1 = 2 AM, S2 = 1 AM et S3 = 5 AM Année 2023 :	Entre 2021 et 2022 le nombre de contacts pour des informations relatives à la formation continue a nettement augmenté sur les 3 secteurs, environ 30 % en plus en un an. Le RPE a toujours été force de proposition et incitatif pour faciliter les départs en formation continue des AM. En raison de la crise sanitaire, l'année 2021 a été marquée par l'absence de formation continue sur le territoire. Pour autant, cela n'a pas entravé le souhait des AM de se former puisque 6 d'entre elles ont participé à des formations organisées sur des territoires limitrophes. En 2022, 11 AM sont parties en formation contre 6 en 2021. Le quasi-doublement du nombre de participantes en 2022 s'explique par la proposition de formations continues sur le territoire. La proximité du lieu de formation est un levier pour les départs en formation puisque celles-ci ont lieu hors temps de travail, les samedis. Partir en formation démontre une réelle motivation de l'AM puisque ce temps vient se surajouter au temps de travail hebdomadaire, au détriment de la vie personnelle, et ce d'autant

- 25 février : Formation CESAM « Recyclage SST », 7 h à GENLIS
Participants : S1 = 2 AM, S2 = 1 AM et S3 = 3 AM et 1 AM hors CCPD
- 18 et 25 mars et 1^{er} avril : Formation CESAM « Gestes et postures », 21 h à GENLIS
Participant : S1 = 1 AM
- 16 septembre, 14 octobre et 18 novembre : Formation IRFA « Parler avec un mot et un signe », 21 h à GENLIS
Participants (prévisionnel) : S1 = 3 AM, S2 = 3 AM et S3 = 3 AM et 3 AM hors CCPD

FORMATIONS CONTINUES HORS CCPD :

- **Année 2021 :**
 - 6, 20 et 27 mars : Formation CESAM « Accompagner un enfant avec un trouble/déficit de l'attention/hyperactivité », 21h à BRAZEY-EN-PLAINE
Participants : S1 = 1 AM et S2 = 2 AM
 - 2 et 16 octobre : Formation Pazzapa « développement et trouble de langage », 14h à CHENOVE
Participants : S2 = 1 AM et S3 = 1AM
 - 13 et 27 novembre : « Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien », 14h à CHENOVE
Participants : S3 = 1 AM
- **Année 2022 :**
 - 5 février : Formation Pazzapa « Recyclage SST », 7h à QUETIGNY
Participant : S3 = 1 AM
 - 5, 12 et 23 mars : Formation Pazzapa « Accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant ou sa famille », 21h à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Participant : S3 = 1 AM
 - 1^{er} et 8 octobre : Formation CESAM « Préparation du certificat « sauveteur secouriste du travail », 14h à AUXONNE
Participant : S3 = 1 AM

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OU A DOMINANTE CONVIVIALE :

Nb de contacts AM pour le motif « formation complémentaire » :

Année 2021

Secteur 1 : 2

Secteur 2 : 2

Secteur 3 : 0

plus que cette profession est soumise au partage de son espace de vie personnel, au quotidien.

Certains thèmes de formation sont récurrents tels que le recyclage SST ou la communication gestuelle associée à la parole qui s'est déroulée en 2021 et en 2023.

Le cumul des formations continues proposées sur le territoire et hors territoire permet un choix diversifié favorisant l'engagement des AM à se former.

L'obligation de constituer un groupe de 7 personnes engendre parfois des annulations de dernières minutes en raison du désistement de certaines d'entre elles. Créer des groupes nombreux permet d'éviter ces situations qui peuvent à la longue freiner les départs en formation.

Le travail en réseau avec les autres RPE du département lors des réunions de territoire pérennise les départs.

Nb de thématiques choisies est en lien avec le développement de l'enfant. Elles peuvent être à l'initiative des AM ou être proposées par les animatrices de RPE.

Un groupe d'AM avait émis le souhait de participer à une formation de prévention « gestes et postures » d'une durée de 3 jours. La formation a bien eu lieu mais les AM à l'initiative de la commande n'ont finalement pas participé à ce temps, arguant ne pouvoir se rendre disponibles sur cette durée.

Cette formation a pu être maintenue pour des AM d'autres territoires grâce au réseau des RPE.

En complément des formations continues le RPE propose des formations complémentaires, essentiellement en soirée ou le samedi matin. Le thème de ces formations, comme pour les formations continues, est à l'initiative soit des AM soit des animatrices.

Le nb de contacts en lien avec les formations complémentaires est faible et diminue entre 2021 et 2022 pour l'ensemble du territoire. Ces contacts ne sont pas en corrélation avec le taux de participation.

En moyenne le RPE propose 3 formations complémentaires par an.

Ces formations peuvent être en lien avec le contenu de matinées d'éveil, émerger du diagnostic CTG ou s'inscrire dans une dynamique interservices comme ce fût le cas pour la semaine de la mixité.

En 2021 et 2022, 3 formations complémentaires ont été proposées, 4 en 2023.

Les AM expliquent devoir se libérer pour de nombreux événements (formation continue, formation complémentaire, soirée APP ...). Concilier vie privée et vie professionnelle est

Année 2022 :

Secteur 1 : 0

Secteur 2 : 0

Secteur 3 : 1

• **Année 2021 :**

- 12 janvier : Soirée de présentation « Communication gestuelle associée à la parole » animée par Patricia GUYENOT, (2h) à GENLIS
Participants : S2 = 3 AM et S3 = 5 AM

- 19 octobre : Conférence « Égalité et stéréotypes filles-garçons. Comment faire évoluer nos idées et pratiques » animée par FETE (Femme Égalité et Emploi) et organisée par Point Relais Emploi, (2h) GENLIS
Participants : S3 = 1 AM et 3 parents CCPD

- 27 novembre 2021 : Conférence thématique « Rythmes de l'enfant 0-3 ans » animée par l'Association My Jolly Family, (2h) à GENLIS
Participant : S3 = 1 AM

• **Année 2022 :**

- 15 mai : Rencontre « Sensibilisation à l'usage des écrans en Petite Enfance » par Marie-Claude BOSSIÈRE, (2h) à GENLIS
Participants : (S1 = 1 PE ; S2 = 2 PE ; S3 = 1)
- 4 juin : Conférence thématique « Rythmes de l'enfant 0-3 ans » animée par l'Association My Jolly Family, (2h) à GENLIS
Participants : S1 = 2 PE et S3 = 1 AM+2 PE

• **Année 2023 :**

- Mercredi 15 février et mardi 21 février : Webinaire « Maladie, retraite : quels sont mes droits ? » animée par la FEPEM
Participant : S3 = 1 AM
- 22 mai : soirée CIDFF « Fin de contrat »
Participants : 16 S1 = 2 AM, S2 = 6 AM ; S3 = 6 AM +1 PE et 1 PE hors CCPD)
- 28 septembre : Soirée d'information « Nutrition du jeune enfant »
Participants (prévisionnel) : S2 = 5 AM et S3 = 1 AM
- 19 octobre : Soirée « Protection sociale, quels sont vos droits ? »
Participants (prévisionnel) : S2 = 2 AM, S3 = 3 AM et 5 AM hors territoire

une gageure pour cette profession exerçant à domicile. La formation complémentaire, à la différence de la formation continue, est de courte durée et ne nécessite pas d'être validée par un Employeur contrairement aux formations continues qui imposent d'être en contrat et soutenu par un parent dit « porteur ».

Elles expriment vouloir se former sur des temps en journée et en semaine ce qui est actuellement impossible en l'absence d'accueil alternatif.

Les temps d'informations en Webinaire rencontrent du succès car ils leur évitent de se déplacer hors de leur domicile et sont de courte durée.

Le RPE n'est pas en mesure d'évaluer leur participation à ces temps de formation en distanciel du fait de la diversité des propositions et des organismes. Toutefois, il les incite à y participer en relayant systématiquement les dates et les contenus proposés. Et pour leur éviter tout dysfonctionnement, source de découragement à la longue, il s'assure de la validité des liens Internet avant toute communication.

Ces temps d'information/formation peuvent être proposés par IPÉRIA, Eve & Léo, Particulier Employeur et bien d'autres. Tous ne sont pas certifiés par IPÉRIA cependant ils contribuent à renforcer les connaissances des professionnelles et à valoriser leurs pratiques dans leur projet d'accueil. Ils permettent également de rendre accessibles la formation et l'information à celles qui n'ont pas de véhicules ou pas permis de conduire.

La possibilité de visionner le webinaire en Replay est un réel avantage.

Le distanciel limite cependant les interactions et le partage d'expérience, et ne saurait se substituer aux formations en présentiel.

La solution pour augmenter les départs en formation serait de les organiser sur leur temps de travail. L'absence d'accueil alternatif pour les enfants qu'elles accueillent est le principal frein. Communiquer sur l'existence d'une dérogation nominative (50 heures/mois) peut favoriser leur participation aux formations continues (accueil alternatif en journée et en semaine).

Les enjeux sont les suivants :

- Soutenir les débuts de carrières,
- Réduire l'usure professionnelle,
- Poursuivre le développement des connaissances, compétences, savoir, savoir-faire et savoir-être des AM en faveur de l'accompagnement du jeune enfant.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Proposition de formations en lien avec les thématiques suivantes : - Rythme et besoins de l'enfant, - Prévention et sécurité au domicile, - Repérage précoce du handicap et des troubles du développement, - L'enfant et la nature, - L'enfant et la culture (livres...) - L'informatique et internet, - Travailler en MAM Sensibilisation des AM aux bénéfices générés par leur participation aux formations	Site Internet Catalogues IPÉRIA Salles communales Organismes de formation Courriels Partenaires (PMI et CAF) Panneaux lumineux) Lliwap RPE limitrophes	Maintenir voire augmenter les départs en formation Permettre des espaces de rencontres et d'échanges entre les AM Accompagner les AM dans leurs pratiques Soutenir les évolutions de carrières	Période contractuelle, récurrent	Nb de formations complémentaires continues, Webinaire Nb d'AM différentes inscrites à ces formations Nb de formations en lien avec les thématiques Nb de formations à l'initiative des AM Satisfaction des AM
Proposition de formations variées et adaptées tenant compte de leurs disponibilités Recueil des besoins des AM Constitution de groupes d'AM pour leurs inscriptions en formation Travail en réseau pour diversifier l'offre de formation et pérenniser les départs	Information des AM sur la dérogation nominative de 50h/mois pour accueillir des enfants Témoignages d'AM			

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Afin de mieux appréhender la sous activité des AM, le RPE a interrogé en octobre 2022, par courriel, l'ensemble des professionnelles du territoire. Cette enquête s'est concentrée sur la sous activité rencontrée pour les années 2021 et 2022. Sur l'ensemble des sondées, 32 ont répondu. Il ressort de cette enquête, que le territoire n'est pas sujet à une sous activité « subie ». Les AM choisissent de ne pas toujours compléter la totalité de leurs places, par confort de travail et dans l'intérêt du développement des enfants accueillis. Seules 2 AM déclarent avoir subie une sous activité du fait d'une difficulté liée à l'inadéquation entre l'offre d'accueil et la demande des familles et à une erreur de liste du CD21. La demande d'accueil sur le territoire étant plutôt en faveur des AM, elles s'autorisent à refuser des propositions de contrat, en raison d'une inadaptation à leurs modalités d'accueil.	La demande d'accueil individuel sur le territoire est importante ; le fait que le nb de places en accueil collectif soit nettement inférieur (environ 24 % de taux de demandes satisfaites) à la demande des familles, joue en faveur de l'accueil individuel. L'enquête sur la sous activité doit d'être renouvelée régulièrement pour une meilleure connaissance des disponibilités d'accueil sur le territoire et des freins à l'activité (éloignement des axes routiers, profil peu visible ou peu attractif, plannings particuliers, projet d'accueil à retravailler). Les enjeux sont : - Information des parents quant à la possibilité de résoudre leur recherche d'accueil sur des communes voisines où des disponibilités d'accueil sont renseignées par les AM auprès du RPE, tout en garantissant le principe de neutralité - L'accompagnement des AM concernées par la sous activité subie et l'identification des freins à leur activité (sensibilisation sur ces freins, mise en valeur du profil sur les supports de communication ou lors des entretiens d'embauche).

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Enquête annuelle de sous activité subie	Courriels	Quantifier la sous activité sur le territoire	Période contractuelle, annuelle	Nb d'AM se déclarant en sous activité subie
Accompagnement des AM concernées	Logiciel			
	Entretiens individuels	Résolutions des problématiques de sous activité		Nb d'AM accompagnées
Incitations au départ en formation continue pour davantage d'employabilité des AM en sous activité	Partenariat ponctuel avec le PRE			Nb d'inscriptions aux formations continues en lien avec l'amélioration de l'employabilité
	Collaboration avec les RPE limitrophes			
	Campagnes d'appels			

➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Nombre de départs de la profession : Année 2021 Secteur 1 : 13 Secteur 2 : 5 Secteur 3 : 6 Total : 24 Année 2022 : Secteur 1 : 8 Secteur 2 : 1 Secteur 3 : 4 Total : 13 Total période : 37 départs Nombre d'AM nouvellement agréées : Année 2021 Secteur 1 : 9 Secteur 2 : 4 Secteur 3 : 2 Total : 15 Année 2022 : Secteur 1 : 3 Secteur 2 : 2 Secteur 3 : 1 Total : 6 Total période : 21 arrivées Entre 2021 et 2022 : -16 AM Proportion d'AM de 55 à 59 ans par secteur : Année 2020 Secteur 1 : 18 % Secteur 2 : 18 % Secteur 3 : 17 % Année 2021 : Secteur 1 : 22 % Secteur 2 : 21 % Secteur 3 : 18 % Année 2022 : Secteur 1 : 22 % Secteur 2 : 23 % Secteur 3 : 21 % Proportion d'AM plus de 60 ans par secteur : Année 2020 Secteur 1 : 12 % Secteur 2 : 18 % Secteur 3 : 10 % Année 2021 : Secteur 1 : 18 % Secteur 2 : 19 % Secteur 3 : 18 % Année 2022 : Secteur 1 : 18 % Secteur 2 : 18 % Secteur 3 : 11 % Forum de l'Emploi : 29/03/2022 de 14h à 17h.	Le nombre d'AM baisse en raison de nombreux départs en retraite et de reconversions consécutives à une usure professionnelle. L'absence de visibilité et le manque de reconnaissance conduisent certaines AM à chercher un épanouissement professionnel dans un autre domaine, accentuant davantage l'érosion de l'offre d'accueil. La population des AM sur le territoire est vieillissante, avec un renouvellement inférieur au nombre de départs. Les départs en retraite vont s'accroître d'ici quelques années puisque notre territoire compte en 2022, 16 % d'AM de plus de 60 ans. Dans 5 ans, 1 sur 6 sera partie à la retraite soit 36 AM en moins. En 2022, chaque AM accueillant en moyenne 3 enfants cela représenterait une perte de 108 places. La situation de la CCPD traversée par deux axes routiers augmente la demande d'accueil et aggrave à terme la tension entre l'offre et la demande (de nombreuses familles résidentes sur les territoires limitrophes et travaillant sur la métropole dijonnaise, cherchent à confier leurs enfants sur le territoire CCPD). Une 1ère action de promotion du métier d'AM a eu lieu en mars 2022 à GENLIS, dans le cadre d'un forum de l'emploi organisé par la CCPD. Le stand animé conjointement par une animatrice du RPE et une AM, a accueilli un peu moins de 10 personnes. Il en ressort une confusion entre le métier d'AM et le métier d'ATSEM. Ces échanges ont permis de mieux faire connaître le métier d'AM, et ses particularités. L'enjeu est le suivant : Réduction de l'érosion de l'offre d'accueil en valorisant le métier d'AM par une stratégie de communication adaptée.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Action d'information du parcours pour devenir AM	Services CCPD ; Point Relais Emploi et DEVECO	Une meilleure visibilité et reconnaissance du métier d'AM	Période contractuelle, récurrent	Nb d'AM nouvellement agréées
Participation au forum de l'emploi	Secrétariats de mairies,	Maintenir l'offre d'accueil individuel sur le territoire		Nb de contacts établis
Communication sur l'existence et les missions du RPE pour accompagner des personnes désireuses de devenir AM	Plaquette Petite Enfance	Réduction de la tension dans la recherche d'accueil des familles sur le territoire		Nombre d'entretiens physiques de candidates à l'agrément
Communication sur l'existence de services spécifiques dédiés à l'accompagnement des AM (CIDFF, DREETS, CAF, PMI...)	Sites Internet Panneaux Lumineux			Nombre de participantes rencontrées au Forum de l'Emploi
	Illiwap			
	Permanences téléphoniques et physiques			
Alimentation du site internet de la CCPD avec des vidéos et articles promouvant le métier d'AM				
Veille sur les actions innovantes				

➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

--	--	--	--	--	--

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISÉS

AM : Assistante Maternelle,
 APP : Analyse de la Pratique Professionnelle,
 CAF 21 : Caisse des allocations familiales de la Côte d'Or,
 CD 21 : Conseil départemental de la Côte d'Or,
 CCPD : Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
 CIDFF : Centre d'Informations du Droit des Femmes et de la Famille,
 CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales,
 CPE : Coordinateur Petite Enfance,
 DEVECO : Développement Économique, service CCPD
 DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
 CTG : Convention Territoriale Globale,
 DTP : Diagnostic de Territoire Partagé,
 EAJE : Etablissement d'Accueil du jeune Enfant
 EJE : Educatrice des Jeunes Enfants,
 FEPEM : Fédération des Particuliers Employeurs de France
 MAM : Maison d'Assistants Maternelles,
 MAPE : Multiaccueil Petite Enfance,
 MC : Micro-crèche
 Nb : nombre,
 PAJE : Prestation Accueil Jeune Enfant
 PE : PARENT EMPLOYEUR
 PMI Protection Maternelle Infantile
 RPE Relais d'Assistants maternelles
 PRE : Point Relais Emploi